



# Conseil économique et social

Distr. générale  
7 janvier 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

#### Groupe de travail des stratégies et de l'examen

#### Quarante-huitième session

Genève, 11-15 avril 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la quarante-huitième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève le lundi 11 avril 2011 à 10 heures\*

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la quarante-septième session du Groupe de travail.
3. Options envisageables pour réviser les annexes techniques du Protocole de Göteborg relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.
4. Options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux métaux lourds.
5. Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg.
6. Options envisageables pour réviser l'annexe IX du Protocole de Göteborg.
7. Échange d'informations et de technologies.

---

\* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Convention (<http://www.unece.org/env/registration/lrtap.htm>) et de le renvoyer au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Le jour de la réunion, les participants peuvent retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la CEE ([http://www.unece.org/meetings/UN\\_map.pdf](http://www.unece.org/meetings/UN_map.pdf)).

8. Questions diverses.
9. Adoption des décisions du Groupe de travail.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

*Calendrier indicatif:* lundi 11 avril (matin).

*Document:* ECE/EB.AIR/WG.5/103 (Ordre du jour provisoire annoté de la quarante-huitième session).

### **2. Adoption du rapport de la quarante-septième session du Groupe de travail**

*Calendrier indicatif:* lundi 11 avril (matin).

*Document:* ECE/EB.AIR/WG.5/102 (Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur sa quarante-septième session).

### **3. Options envisageables pour réviser les annexes techniques du Protocole de Göteborg relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

*Calendrier indicatif:* lundi 11 avril (matin et après-midi); mardi 12 avril (matin); jeudi 14 avril (matin).

*Documents:* ECE/EB.AIR/WG.5/2011/2 (Options envisageables pour réviser les annexes du Protocole de Göteborg);

ECE/EB.AIR/WG.5/2009/17 à 22 (Projets d'annexes techniques révisées IV, V, VI et VIII et projets d'annexes techniques sur les émissions de poussières provenant de sources fixes et la teneur en solvants des produits);

ECE/EB.AIR/WG.5/2011/5 (Projet d'annexe I révisée sur les charges et niveaux critiques).

1. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen doit en principe poursuivre les négociations concernant les options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) et ses annexes techniques, conformément aux décisions pertinentes adoptées par l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance à sa vingt-huitième session en 2010, afin de présenter des propositions d'amendement à la réunion des Parties au Protocole lors de la vingt-neuvième session de l'Organe exécutif en 2011. La révision du Protocole devrait comprendre des mesures concrètes pour accroître les possibilités de ratification d'un protocole modifié par les pays qui ne sont pas encore parties au Protocole, en particulier ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

2. Pour les négociations sur les annexes techniques du Protocole, le Groupe de travail sera saisi des documents suivants:

a) Propositions de révision des annexes IV, V, VI et VIII du Protocole de Göteborg et projets de texte des deux nouvelles annexes proposées concernant les émissions de poussières provenant de sources fixes et la teneur en solvants des produits, établis par le Groupe d'experts des questions technico-économiques et présentés au Groupe de travail à sa quarante-cinquième session en septembre 2009 (documents ECE/EB.AIR/WG.5/2009/17 à 22)<sup>1</sup>; et

b) Résultats des travaux du groupe spécial d'experts techniques sur les annexes IV et VI, et sur les deux nouvelles annexes proposées, tels que présentés dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2011/2. Le document énumère les propositions d'amendement faites depuis septembre 2009, indique pour chacune des annexes trois options envisagées concernant les valeurs limites d'émission (VLE) et fournit de plus amples informations sur les coûts de ces options.

3. Le Groupe de travail est tout d'abord invité à examiner les options proposées pour les VLE dans les annexes techniques, en tenant compte des informations complémentaires suivantes:

a) Incidences des options proposées concernant les VLE sur les émissions nationales présentées par les coprésidents du Groupe d'experts des questions technico-économiques (un document officiel sur cette question sera également présenté à la réunion);

b) Options envisageables pour les VLE des sources fixes applicables aux pays en transition. En particulier, les représentants de ces pays sont invités à se prononcer sur les principales catégories de sources à contrôler, ainsi que sur l'applicabilité des VLE proposées et des meilleures technologies disponibles aux nouvelles installations. Par ailleurs, il faudrait clarifier la question de la latitude à accorder dans le cas des obligations applicables aux installations existantes.

4. Le Groupe de travail pourrait ensuite négocier et retenir des options pour la révision des annexes techniques dans l'ordre suivant:

a) Annexe IV sur les valeurs limites pour les émissions de soufre provenant de sources fixes et nouvelle annexe proposée sur les émissions de poussières;

b) Annexe V sur les valeurs limites pour les émissions d'oxydes d'azote provenant de sources fixes, annexe VI sur les valeurs limites pour les émissions de composés organiques volatils provenant de sources fixes et nouvelle annexe relative à la teneur en solvants des produits; et

c) Annexe VIII sur les valeurs limites pour les carburants et les sources mobiles nouvelles.

---

<sup>1</sup> Les documents sont disponibles à l'adresse: <http://www.unece.org/env/Irtap/WorkingGroups/wgs/docs45th%20session.htm>.

#### **4. Options envisageables pour la révision du Protocole relatif aux métaux lourds**

*Calendrier indicatif:* mardi 12 avril (matin); et jeudi 14 avril (après-midi).

*Documents:* ECE/EB.AIR/WG.5/2011/4 et ECE/EB.AIR/WG.5/2010/10 (Options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux métaux lourds).

5. Conformément au mandat révisé adopté par l'Organe exécutif à sa vingt-huitième session en 2010, le Groupe de travail est invité à poursuivre les négociations pour la révision du Protocole relatif aux métaux lourds et de ses annexes, afin de mener à bien les discussions et de soumettre des propositions d'amendement à l'Organe exécutif à sa trentième session en 2012, au plus tard.

6. Le Groupe de travail sera saisi d'un document relatif aux options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux métaux lourds de 1998, qui tient compte des débats menés et des propositions faites à sa quarante-septième session, en septembre 2010. Conformément aux décisions adoptées par l'Organe exécutif en 2010, le document contient également des propositions concernant des amendements à apporter aux annexes VI et VII, ainsi que les modifications correspondantes à introduire dans le texte du Protocole dans le cas des produits contenant du mercure. Les propositions d'amendement à l'annexe V, qui n'ont pas été examinées en septembre 2010, figurent dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2010/10. Par ailleurs, des informations supplémentaires sur la mise à jour de l'annexe V seront présentées dans un document officieux établi par le Président de l'Équipe spéciale des métaux lourds.

7. Le Groupe de travail est invité à axer ses négociations sur:

a) En priorité, les révisions susceptibles de contribuer à accroître le nombre de ratifications du Protocole, en tenant compte des options présentées par l'Équipe spéciale des métaux lourds;

b) Les révisions éventuelles du texte du Protocole et de ses annexes I à VII, en tenant compte des options présentées par l'Équipe spéciale des métaux lourds ainsi que des amendements pertinents au Protocole relatif aux polluants organiques persistants de 1998 qui ont été adoptés et des propositions d'amendement au Protocole de Göteborg, sous réserve que ces révisions ne fassent pas obstacle à de nouvelles ratifications. En 2011, le Groupe de travail devrait axer ses travaux en particulier sur les amendements proposés qui tiennent compte des questions soulevées également dans la révision du Protocole de Göteborg;

c) Les possibilités de faciliter l'adaptation du Protocole en fonction de l'évolution future, en produisant un document d'orientation sur les meilleures techniques disponibles inspiré de l'annexe III et mis à jour selon que de besoin.

#### **5. Options envisageables pour la révision du Protocole de Göteborg**

*Calendrier indicatif:* mardi 12 avril (après-midi); mercredi 13 avril (après-midi); et jeudi 14 avril (matin).

*Documents:* ECE/EB.AIR/WG.5/2011/1 (Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg);  
ECE/EB.AIR/WG.5/2011/5 (Projet de révision de l'annexe I relative aux charges et niveaux critiques);

ECE/EB.AIR/2010/7 (Rapport du Groupe spécial d'experts du noir de carbone).

8. Le Groupe de travail est invité à poursuivre les négociations relatives aux options envisageables pour réviser le texte du Protocole de Göteborg et ses annexes, conformément aux décisions pertinentes adoptées par l'Organe exécutif à sa vingt-huitième session en 2010, afin de présenter des propositions d'amendement à la réunion des Parties au Protocole à la vingt-neuvième session de l'Organe exécutif en 2011.

9. Le Groupe de travail souhaitera peut-être fonder ses délibérations sur le document ECE/EB.AIR/WG.5/2011/1, indiquant les modifications qu'il est proposé d'apporter depuis 2009 au texte du Protocole en vigueur. En outre, il est invité à examiner les scénarios hybrides concernant les nouvelles améliorations à prévoir dans les domaines de l'environnement et de la santé que présenteront le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le Chef du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée.

10. À la lumière du document ECE/EB.AIR/WG.5/2011/5, établi par le Président du Groupe de travail des effets, le Groupe de travail devrait débattre et convenir des amendements à l'annexe I sur les charges et niveaux critiques. Par ailleurs, il est invité à étudier un projet de document d'orientation sur les incidences de réductions des émissions sur la santé et l'environnement, faisant l'objet d'un document officieux établi par le Groupe de travail des effets.

11. Conformément aux décisions prises par l'Organe exécutif en 2010, le Groupe de travail examinera les options envisageables pour inclure dans le Protocole de Göteborg et ses annexes des dispositions sur le noir de carbone, en tant que composante des particules. Pour étayer ses négociations, il sera aussi saisi d'un projet officieux de texte de propositions visant à réviser le Protocole de Göteborg selon les recommandations du Groupe spécial d'experts du noir de carbone et la décision 2010/2 de l'Organe exécutif.

## **6. Options envisageables pour réviser l'annexe IX du Protocole de Göteborg**

*Calendrier indicatif:* mercredi 13 avril (matin).

*Document:* ECE/EB.AIR/WG.5/2011/3 (Projet d'annexe IX révisée sur les mesures à prendre pour maîtriser les émissions d'ammoniac de sources agricoles).

12. Conformément à son mandat consistant à réviser le Protocole de Göteborg et ses annexes (voir les points 3 et 5), le Groupe de travail est invité à examiner le projet de document d'orientation actualisé sur les techniques visant à prévenir et réduire les émissions d'ammoniac (présenté dans un document officieux), ainsi qu'à examiner et adopter des propositions relatives à la révision de l'annexe IX sur les mesures à prendre pour maîtriser les émissions d'ammoniac de sources agricoles, formulées par l'Équipe spéciale de l'azote réactif.

## **7. Échange d'informations et de technologies**

*Calendrier indicatif:* jeudi 14 avril (après-midi).

13. Le Groupe de travail pourrait examiner l'état d'avancement des activités qui visent à faciliter la mise en œuvre des protocoles à la Convention et l'adhésion des non-Parties, notamment les pays en transition de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et ceux d'Europe du Sud-Est. Les représentants de ces pays sont invités à fournir des

informations sur les progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en œuvre des protocoles. En outre, ils sont invités à étayer les négociations au titre des points 3 à 6 en faisant connaître les options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg et le Protocole relatif aux métaux lourds qui faciliteraient la mise en œuvre et la ratification de ces protocoles par leurs pays.

## **8. Questions diverses**

*Calendrier indicatif:* vendredi 15 avril (matin).

14. Au moment de l'établissement du présent ordre du jour, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **9. Adoption des décisions du Groupe de travail**

*Calendrier indicatif:* vendredi 15 avril (matin).

15. Le Groupe de travail souhaitera peut-être adopter les décisions qu'il a prises pendant la session. Le projet de rapport de la session, tenant compte des décisions adoptées, sera mis au point par le Président en concertation avec le secrétariat après la session. Il sera ensuite affiché sur le site Web de la Convention. Le rapport sera présenté pour adoption à la quarante-neuvième session du Groupe de travail.

---